



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction des ressources humaines
Sous-direction des personnels
Service du recrutement
Bureau des concours, des examens
et des recrutements sans concours**

**Arrêté BCERSC n° 26 000 013
du 07 AVR. 2026**

**portant ouverture du recrutement sans concours d'adjoint administratif
pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la préfecture de Police
organisé au titre de l'année 2026**

Le Préfet de Police,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs de l'État ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emploi ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 modifié fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005 PP 7 des 7 et 8 février 2005 fixant l'établissement et l'utilisation des listes complémentaires d'admission pour les recrutements par voie de concours dans les corps de la Préfecture de Police ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2017 PP 21-1 des 9, 10 et 11 mai 2017 portant fixation des règles relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Préfecture de Police ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2017 PP 22 des 9, 10 et 11 mai 2017 modifiée portant dispositions statutaires applicables au corps des adjoints administratifs de la Préfecture de Police ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2018 PP 16 des 20,21 et 22 mars 2018 portant dispositions fixant les modalités d'organisation du recrutement sans concours au grade d'adjoint administratif du corps des adjoints administratifs de la Préfecture de Police.

A R R Ê T E

Article 1

Un recrutement sans concours d'adjoint administratif pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Préfecture de Police est ouvert au profit de la Délégation à l'Immigration (DÉLIM) et de la Direction des Usagers et des Polices Administratives (DUPA) de la Préfecture de Police de Paris.

Les candidats sélectionnés seront chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Ils seront plus particulièrement chargés de fonctions d'accueil et d'instruction. Ils seront affectés, à **Paris**, dans les services de la DÉLIM ou de la DUPA.

Article 2

Le nombre de postes offerts est fixé à **27** :

15 postes pour la DÉLIM ;

12 postes pour la DUPA.

Article 3

La période d'inscription débute à compter de la date de publication du présent arrêté au **Portail des Publications Administratives de la Ville de Paris (PAVP)**.

Les modalités d'inscription et du recrutement sont précisées par un **avis de recrutement sans concours** publié sur les sites internet et intranet de la Préfecture de Police.

Le dossier d'inscription est disponible sur les sites internet et intranet de la Préfecture de police.

Les inscriptions s'effectuent, de préférence par mél, à l'adresse suivante :

pp-drh-sdp-sr-bc-srat@interieur.gouv.fr,

Article 4

La date limite d'envoi ou de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **lundi 11 mai 2026** le cachet de La Poste ou de dépôt faisant foi.

Pour les candidats sollicitant des aménagements d'épreuve, la date limite de transmission du certificat médical de moins de six mois établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (l'ARS) est fixée au **vendredi 15 mai 2026**.

Les entretiens d'admission auront lieu le à **partir du mardi 9 juin 2026**, en Île-de-France.

A l'issue des entretiens, la **commission de sélection** arrêtera, par ordre de mérite, les candidats retenus repartis selon le service d'emploi (DÉLIM ou DUPA) choisi lors de leur inscription.

Article 5

La composition de la commission de sélection sera fixée ultérieurement par arrêté préfectoral.

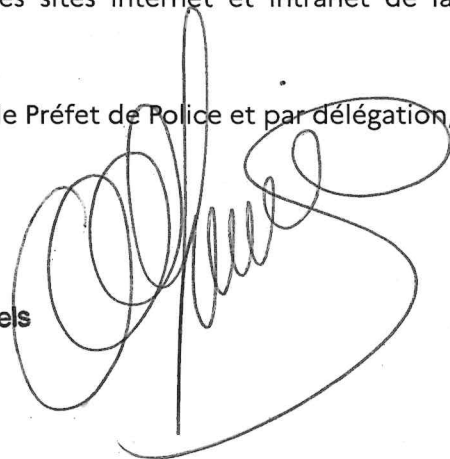
Article 6

La Préfète, secrétaire générale pour l'administration, et le directeur des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le portail des Publications Administratives de la Ville de Paris et sur les sites internet et intranet de la Préfecture de Police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,

Olivier GIROD

Sous-directeur des personnels

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned to the right of the printed name and title.